

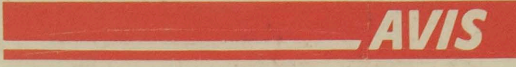
AVIS VOUS SOUHAITE UN BON VOYAGE - SOYEZ PRUDENT
 CONTRAT PROLONGE

RENTAL AGENT

- 1 - COMPLETE UNSHADED AREAS AT TIME OF RENTAL
- 2 - COMPLETE SHADED AREAS WHEN CAR RETURNED
- 3 - PLEASE PRINT, USE BALL POINT PEN AND BEAR DOWN.

(44) JOUR MOIS ANNEE	(45) PAR N°	(46) DATE
----------------------	-------------	-----------

9600277



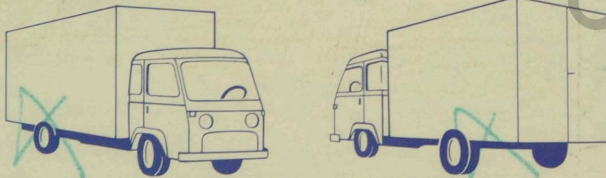
(50) GROUPE	(51) STATION
B3	7 1 5 9 3 0
CATEGORIE	

LOCATION DE CAMIONS

(2) M.V.A. N°	(3) N° D'IMMATRICULATION	(4) CHARGE UTILE MAXIMUM	(16) DUREE DE LOCATION
15 1 61	963626 73	1000 kg	3 days
(2A) TYPE DU VEHICULE	(5) PROPRIETAIRE	KILOMETRES SELON COMPTEUR D'ORIGINE	(17a) DATE ET HEURE DE RETOUR
15 1 61	Mme Tinec	7958	10 14 MAY 27
(8) RETOUR A	(9) DATE DE RETOUR	(19) KM RETOUR	(18) DATE ET HEURE DE DEPART
	15-05-77	7022	24 05 77 11/30
(6) A PAYER PAR	(20) KM DEPART	(21) KMS PARCOURUS	(22) HEURES
CHG		936	224 65
CASH	0172 406906925956		
(7) IDENTIFICATION	(23) JOURS	(24) SEMAINES	(25) MOIS
AVIS AMEX DIN AUTRES	4.00	63.00	58.00
MME ESMERALDO ANNE			
(31) SUPPRESSION DE FRANCHISE pour les groupes A, B, C,	(25a)		

Par ses initiales le preneur accepte de payer un supplément de Frs par jour ou fraction de jour avec un maximum de 200 Frs par semaine, moyennant lequel le loueur accepte de ne pas facturer le client pour les premiers Frs 500 de dégâts au véhicule utilisé conformément aux conditions générales du présent contrat.

SUPPRESSION DE FRANCHISE pour les groupes D.E.
 Par ses initiales le preneur accepte de payer un supplément de Frs par jour ou fraction de jour avec un maximum de 3000 Frs par semaine, moyennant lequel le loueur accepte de ne pas facturer le client pour les premiers Frs 3000 de dégâts au véhicule utilisé conformément aux conditions générales du présent contrat.



(26) SOUS-TOTAL	(27A)
(28) DUREE ET KMS	
(29) FRAIS DE RETOUR	280.00
(31) ACCEPTE REFUSE	33.-
(30) DIVERS	
(32) TOTAL PRE-TAXE	
(33) TAXE	23 %
(34) GAS OIL ESSENCE	16.-

(49) LE CLIENT ACCEPTE ou REFUSE l'assurance pour personnes transportées	INITIALES ICI	(49) ACCEPTE REFUSE
		X X
(12) J'ai lu et accepté les conditions stipulées ci-contre et au verso de ce contrat.	(15) PRE PAIEMENT	(35) TOTAL
X LE LOCATAIRE	CASH CK VOU	
(10) N° PERMIS DE CONDUIRE	(10A) DELIVRE PAR	(10B) LE
93/11244	Radio	15.6.77
(13) ADRESSE LOCALE	(10C) CATEGORIE	(36) MOINS HUILE
(14) INFO. SUPPL.	(13A) ROUE DE SECOURS	(37) MONTANT NET
	<input checked="" type="checkbox"/>	
(11) CONTACT LOCAL	OUTILS	(38) MONTANT DU
	<input type="checkbox"/>	CASH CENT CHARGE DIRECT BILL CLUB BILL F
(11A) AUTRES CONDUCTEURS	PERMIS N°	(40) OUT BY
		38A) DEVICES
(48) STATION RETOUR	ENCAISSE	(39) MONTANT REMBOURSE
746/03	→	CASH HTQS X

CE N° DOIT ETRE RAPPELE DANS TOUTE CORRESPONDANCE OU LORS DU PAIEMENT.
 LE CLIENT EST RESPONSABLE DES VIOLATIONS DE LA LOI SUR LA CIRCULATION ROUTIERE

F19FT - 2/71 - 15 000 - C.D.
 CONTRAT N°

NOM : **ESMERALDO**

RECEIVING STATION BR - 6
 CUSTOMER'S MEMO

9600277